

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : ruiz-je-csdm-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/fe6018ea87ba352e5d336d79>

Date d'obtention : 2025-10-27 17:46:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode SEXTO offre une démarche claire et rapide pour intervenir lors de situations de sextage, en protégeant le jeune et en préservant les preuves. Elle favorise la collaboration entre l'école, la police et le DPCP afin d'assurer une intervention sécurisante et bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

cette formation va m'aider à intervenir de manière plus rapide, sécurisée et efficace lors des situations de sextage. Elle me permettra de protéger les élèves, de préserver les preuves et de collaborer efficacement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À préserver la dignité et la confidentialité des élèves. à éviter tout jugement, et à adopter une approche sécurisante.